



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires



Bassin versant d'Essomes sur Marne

Compte rendu de la réunion du 05 mai 2011

Laon, le 16 mai 2011

objet : Compte rendu de la réunion de travail, présentation de l'AVP d'Essomes du 05 mai 2011

références :

affaire suivie par : Lasseret Jean-Pierre

tél. : 03.23.24.65.99, fax : 03.23.24 64.01

courriel : jean-pierre.lasseret@aisne.gouv.fr

Participants :

M. CLERBOIS Jean-Paul	Commune d'Essomes sur Marne	maire
M LEBOEUF	Bureau d'études SOFIM	
M LASSERET	DDT	

Objet :

L'objet de la réunion était :

- Présentation de l' AVP sur l'ensemble de la zone AOC des bassins et estimation des travaux à ce jour au coût du bureau d'études et en fonction des marchés de travaux passés
- **Essomes Sud et Nord**
- **Essomes Aulnois-Rouvroy**
- **Essomes Crogis**

Essomes Sud :

Participation de la commune aux travaux A1, A2 et A4 , A11 et A12 pour une dépense de 306 000 € et de 23 809 €.

Acquisition à faire par la commune de l'ensemble du foncier nécessaire à la construction des bassins de décantation -dépollution

Enlever C1 et C2 sur le plan Essomes sud

Essomes Nord :

Revoir l'analyse du problème lié au périmètre AOC de Château-Thierry dit « en dessous du monument Américain ».

Les dépierrures devront être latéraux, sans grille ; lors de l'établissement du projet définitif, les surfaces utiles à la construction des ouvrages seront indiquées, une négociation sera engagée pour l'implantation (quelques pieds de vigne seront très certainement à supprimer.)

En B 12 , revoir le régime hydraulique et construire un simple muret.

La clôture des bassins doit être prévue dans les dossiers de consultations des entreprises de TP ; voir B8
 Au carrefour de Monneaux, à revoir les points particuliers et les régimes de circulation des eaux et préciser sur les futurs plans la position des équipements B34 B35 B33 B36.

Fournir au plutôt à la commune les plans des dépierreurs à modifier au droit de l'ancienne voie ferrée.

A Vaux , le dépierreur doit être implanté sur l'ancienne ligne de la voie ferrée.

Revoir les caniveaux B 27 B 28.

Essomes Aulnois-Rouvroy

Chemin des Mazés : les travaux à entreprendre **dans la zone de frayère** à poissons devront être réalisés avec précaution et avec l'avis de l'ONEMA : le fossé sera arrêté avant l'exutoire, la protection du virage doit être pérennisée.

Un bassin supplémentaire le long de la Marne de 1080 m³ sera envisagé sur la parcelle n°43.

Ruelle des Vignes : refaire le réseau (DN 500 mm)

Augmentation de la section du réseau sous la route départementale

Régler l'ensemble des points suivants sur le même secteur

revoir la traversée de la chaussée C

C3 : construire un regard de visite 1X 1 m et reprendre le regard existant en lui donnant une forme de Y

C 4 : avant de définir le projet réaliser la TOPO du secteur

Au-dessus de chez Mr BLIN, repositionner la conduite de vidange et le dépierreur

La bassin C 21 : s'assurer de son positionnement et de son efficacité

Réimplanter la traverse des vignes en C16 et C 22

Construire un chemin à vocation hydraulique (chemin en béton) en totalité + 160 ml de caniveau béton + une coupe en sifflet vers l'aval

Essomes Crogis

Bassin D14 : à passer en décennale

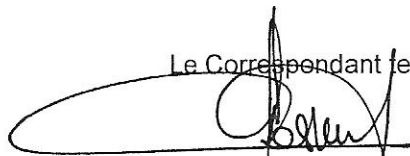
Bassin D 15 : en cas de présence des sources , réaliser un fossé de contournement vers le ru de Vernelle

Les prochaines réunions :

Présentation de l'ensemble des études des bureaux d'études SOFIM et SINBIO en association avec la chambre d'Agriculture : Semaine 25

Présentation du PRO sur les zones AOC d'Essomes : les semaines 38, 39, 40 : le bureau SOFIM doit définir avec la commune et la DDT la date retenue.

Le Correspondant territorial,



J.P LASSERET

DIFFUSION :

Commune
 BE SOFIM
 DDT